



Juillet 2016

n°31



Bulletin Municipal

La Chapelle Saint Sauveur



Les cartes postales de La Chapelle Saint Sauveur

En couverture de ce bulletin, vous reconnaîtrez les deux cartes postales conçues conjointement par les associations Yeto le Boibien et Pêche et Loisirs.

Les cartes sont en vente à la mairie, à la boulangerie, à l'auberge, à l'agence postale et à la baignade (mois de juillet et août) au prix de 0,60€ l'unité !



Remerciements

Nous remercions les personnes de la Commune qui ont eu la gentillesse de nous aider à aménager la Maison de la Nature et nous ont fait don d'équipements :

Monsieur et Madame Henri Chaumay,
les héritiers de Marius Perrot,
et Roger Famy.

Location de tables et bancs de brasserie

RAPPEL : Vous pouvez vous adresser à l'association Pêche et Loisirs pour louer tables et bancs de brasserie (10 ensembles disponibles).

Tarifs : 3 euros par ensemble (une table, deux bancs) pour deux jours ainsi que 20 euros de caution.

La location est gratuite pour les associations.

Contacts : Jean-Pierre BOISSARD - 03 85 74 50 49
Lucette CHATEAUX - 03 85 74 52 18

Ce bulletin a été préparé par la Commission Communication composée de Dominique Nygren, Roger Famy, Marie-Françoise Garot et Séverine Perron. Il a été mis en page par Nicolas Boissier (baobabique.com) et imprimé par les soins de Guinard Imprimeurs.

Le mot du Maire



2016 est encore difficile...

Les fortes précipitations fragilisent l'agriculture une année de plus,
Toujours des événements tragiques et horribles perpétrés par
d'irresponsables fanatiques endeuillent notre pays,
Restons debout, courageux et solidaires nous les ruraux.

Les travaux de restauration de la Maison Hugonnot avancent et
devraient se terminer en mai/juin 2017.

L'équipe municipale travaille à la bonne marche de ce projet et a mis à
l'étude d'autres projets qui pourraient être présentés en fin d'année
2016.

Que le soleil de l'été nous reconforte et nous permette de conserver
moral et santé.

Jacques GUITON
Maire de La Chapelle Saint Sauveur

LES DERNIÈRES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 janvier 2016

Principaux points abordés :

Loi NOTRe, nouvelle organisation du conseil communautaire,
Travaux à prévoir pour 2016,
Projets en cours et à venir,
Questions diverses.

Séance du 22 février 2016

Principaux points abordés :

Compte administratif,
Affectation du résultat,
Rapport d'activité du SYDESL,
Devis consultation SPS, CT, AMIANTE-
PLOMB dans le cadre de la
réhabilitation Maison Hugonnot,
Partenariat passeport hébergeurs 2016
Ecomusée de la Bresse bourguignonne,
Devis filet pare-ballons ISBN terrain
communal,
Questions diverses.

Séance du 29 mars 2016

Principaux points abordés :

- Intervention de Madame
Blanche RINALDO en
début de séance sur le
travail d'intérêt général,
- Compte de gestion 2015
du Receveur,
- Taux d'imposition 2016,
Subventions 2016 aux
associations,
Présentation et vote du
budget primitif 2016,
Demande de subvention à
la Région – contrat
territorial – traction animale
Questions diverses.



Séance du 28 avril 2016

Principaux points abordés :

Réhabilitation Maison Hugonnot,
Projets en cours,
Voirie,
Questions diverses.

Séance du 26 mai 2016

Principaux points abordés :

Intervention de l'association Bresse
Transition en début de séance,
Avancement Maison Hugonnot,
Avancements des projets en cours,
Questions diverses.

Le Conseil Municipal a adopté le budget primitif 2016 qui s'équilibre à la somme de :

- Section de fonctionnement : 487 576€

- Section d'investissement : 640 581€ *

Les principales dépenses concernent :

Poursuite de l'aménagement de l'atelier municipal. Rappelons que les travaux sont exécutés par les employés municipaux lorsque le temps ne permet pas les travaux extérieurs, notamment pendant l'hiver, Finalisation de l'aménagement de la Maison de la Nature,

Création de fossés,

SYDESL,

Cimetière,

Création du site internet de La Chapelle Saint Sauveur,

Réfection de la digue de l'étang de pêche communal,

Remplacement des rideaux de l'école afin de respecter les normes en vigueur,

Vestiaires et pare-ballons,

Remplacement de la tondeuse,

Pompe étang de pêche communal,

Rénovation Maison Hugonnot (y compris honoraires architecte et divers bureaux de contrôle).

Concernant le projet Hugonnot, les travaux démarreront en septembre, les dépenses affecteront les budgets 2016 et 2017.

Les dépenses de fonctionnement 2015 ont été inférieures au budget. Le prévisionnel 2016 a donc été établi en deçà du prévisionnel 2015.

Le budget 2016 a été voté sans augmentation du taux d'imposition des différentes taxes directes locales.

(*) La section investissement intègre la totalité des travaux relatifs à l'aménagement de la Maison Hugonnot bien que les travaux s'échelonnent sur 2 années.

**BUDGET
2016**

PROJET HUGONNOT



Les employés de la commune ont une fois encore bien travaillé. Les briques des façades sont à nouveau apparentes. Bravo Jean-Jacques ! A l'intérieur les faux plafonds ont été abattus, l'escalier menant à l'étage a été démonté, il resservira à l'atelier municipal.

Permis de construire déposé et obtenu, tous les contrôles préalables effectués, l'appel d'offres a été lancé et fin juillet le choix des entreprises sera finalisé.

En septembre, les travaux démarrent !

(photo du permis de construire en page 2)

« LA CHAPELLOISE » DEVIENT « LA MIE D'LA BRESSE »



La boulangerie-épicerie change de nom avec le changement de propriétaire.

Guillaume MARTINOTY après une dizaine d'années au service de la boulangerie de notre village, a rejoint la région dijonnaise où sa petite famille l'attendait et un nouveau départ professionnel s'ouvre à lui.

Fabrice et Sabine NICOLAS, originaires respectivement de Serley et La Chaux, ont repris le fond et le matériel. En plus de la boulangerie avec différents pains spéciaux et la pâtisserie, ils proposent à la vente une base d'épicerie, la charcuterie provenant de La Ferme du Petit Velard de Serrigny en Bresse, le Journal de Saône et Loire, les cartes postales récentes de notre village, les cartes de pêche pour l'étang communal. Sabine sillonne nos jolies routes de la Bresse et assure les tournées à la rencontre des habitants et notamment des personnes ayant des difficultés à se déplacer.

Les horaires d'ouverture sont :

Du mardi au samedi : 6h45 - 12h30 15h30 - 19h00

Le dimanche : 7h00 - 12h15

Le lundi : fermeture hebdomadaire

N'hésitez pas à pousser la porte pour découvrir toutes les bonnes choses qu'ils nous proposent.

LA VIE AU VILLAGE

Utiliser la tondeuse, la débroussailleuse, tronçonneuse... peut devenir une nuisance sonore pour le voisinage et obéit à quelques règles.

En pratique, il ne faut pas abuser des bruits gênants.

Afin d'entretenir les bonnes relations de voisinage, penser à ne pas utiliser des outils de jardinage bruyants en dehors de ces créneaux horaires :

Du lundi au vendredi : de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Le samedi : de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Le dimanche : de 10h00 à 12h00

Ces larges créneaux doivent permettre à chacun et chacune de bricoler sans gêner ses voisins.

Merci de les respecter !

LE REPAS COCHON

Merci de noter que le Repas cochon aura lieu le samedi **22 octobre 2016** à partir de 12 heures et non le 29 octobre comme annoncé sur le dernier bulletin.

Changement de date !

EMBAUCHE D'UNE EMPLOYÉE MUNICIPALE

La mairie a procédé à l'embauche d'**Émilie PERRON** dans le cadre d'un contrat d'avenir. Elle a rejoint l'équipe des employés municipaux le 15 mai 2016. Et elle est déjà opérationnelle, sur le tout nouveau tracteur tondeur acquis par la commune !



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- Les Transports Scolaires -

La Communauté de communes du canton de Pierre de Bresse a en charge, sur délégation du Conseil départemental l'organisation et la gestion des transports scolaires sur son territoire.

Le transport scolaire, assuré par un prestataire privé, fait l'objet d'un marché sur appel d'offres passé pour 4 ans. Il est renouvelé cette année pour la période 2016-2020.

7 circuits sont organisés sur l'ensemble du territoire pour assurer le ramassage des élèves de maternelle et de primaire :

2 circuits sur le RPI de La Chapelle Saint Sauveur / La Chaux plus une navette le midi pour le trajet école / cantine / école,

2 circuits sur le RPI de Bellevesvre / Torpes / Mouthier en Bresse / Beauvernois plus 2 navettes le midi pour le trajet école / cantine / école,

1 circuit pour amener les enfants de Authumes / Lays sur le Doubs / Fretterans aux écoles de Pierre de Bresse plus une navette le midi pour le trajet école / cantine / école,

1 circuit pour amener les enfants de Charrette-Varenne / Terrans aux écoles de Pierre de Bresse,

1 circuit pour amener les enfants de La Racineuse à l'école de Mervans et ramasser les enfants de Saint Bonnet en Bresse.

C'est la Société **AUTOCARS TRANSMONTAGNE** qui vient d'être retenue pour assurer le transport. Le montant du marché pour 4 ans s'élève à 1 123 978,24€ HT soit 280 994,56€ par an. Le Conseil départemental prend en charge 45% de cette dépense, les 55% restants sont entièrement à la charge de la Communauté de commune du canton de Pierre de Bresse.

INAUGURATION DE LA MAISON DE LA NATURE

Le 24 juin, la Maison de la Nature a été inaugurée en présence de Georges Bos, Sous-Préfet de l'arrondissement de Louhans. Etaient également présents Cécile Untermaier, députée, Arnaud Danjean, député européen, Anthony Vadot, vice-président du Conseil départemental, Aline Gruet, conseillère départementale et Bruno Lefort, adjudant-chef de la brigade de gendarmerie.

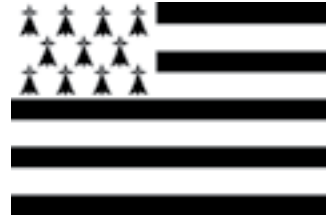
Le coût de la restauration de ce bâtiment est de 110 700€ subventionné à hauteur de 36 000€ par l'Etat, 18 000€ par le Conseil départemental et 3 000€ de réserve parlementaire (sénateur). Le solde a été autofinancé par la commune.

Ce nouveau bâtiment est destiné à accueillir les associations locales, les jeunes, des expositions. Il pourra également être loué aux entreprises pour des réunions.





VOYAGE SCOLAIRE



Après avoir préparé pendant plusieurs semaines avec Marie-Cécile leur voyage, les CM du RPI sont partis de La Chaux le dimanche 22 mai, direction Plounéour-Trez pour cinq jours de détente sans les parents !

Les enfants ont voyagé de nuit avec un bus 19 places d'Arbois Tourisme. Après un trajet d'une durée de 13h, la découverte de La Manche est époustouflante, ouaaaahhhh !

Après avoir rechargé les batteries, rallye-découverte dans le village, ce jeu a permis aux enfants de découvrir Plouénour et d'épater Mickaël leur guide. C'était la première fois de sa carrière que des élèves avaient pu répondre à autant de questions sans aide, on retrouve bien tout le travail de la maîtresse en amont.

Les enfants s'installent au centre « La Maison de la Baie » et goûtent aux joies de l'autonomie et du partage de vie commune, pas toujours évident mais la maîtresse et Régine l'accompagnatrice leur viennent en aide. Les voyages forment la jeunesse !

Le mardi matin Mickaël leur fait observer la faune et la flore de la dune. L'après-midi est le moment très attendu par tous, la pêche à pieds. Un moment très fort en émotion sous les cris des filles surtout lorsque les crabes apparaissent !

Le lendemain matin ils étudient avec Mickaël les espèces qu'ils ont pêchées et ramenées la veille dans l'aquarium du centre. L'après midi, petit changement de programme, trop de vent pour faire du char à voile, du coup ce sera atelier confection de cerfs-volants suivi d'un concours de châteaux de sable. Pour terminer cette journée une soirée ciné devant grand écran. On peut se coucher tard, très tard... les parents ne sont pas là.



Jeudi matin direction Roscoff pour embarquer sur une petite vedette et se rendre sur l'île de Batz, les enfants découvrent la vie sur l'île et visitent le phare, 198 marches pour atteindre le sommet et profiter d'une vue magnifique. La pluie s'était invitée ce jour-là, la maîtresse offre à sa classe un petit remontant... un bon whisky, ah non ce n'était pas cela, un bon chocolat viennois ou chocolat chaud. Hum que c'est bon !

De retour petits achats souvenirs pour toute la famille !

Après s'être changés de la tête aux pieds, soirée crêperie, l'incontournable de la région miam, miam...

Et pour terminer cette belle journée, une nouvelle soirée ciné où l'on peut se coucher taaaaaard !

Vendredi, dernier jour, les enfants observent les oiseaux du marais Curnic au bord de la baie ainsi que les orchidées sauvages.

Après le repas, le bus prend la route du retour. Les enfants retrouvent leurs familles à très exactement 1h58 à La Chaux le samedi matin.

Ils gardent de très bons souvenirs de ce beau voyage.

Vive la Bretagne ! Vive les Bretons !

Vive la Bourgogne ! Vive les Bourguignons ! Pour avoir permis financièrement de participer à ce voyage grâce aux aides des communes de La Chapelle et La Chaux, ainsi que de l'APE et des parents.



Départ Rando Cyclo et ...



- 05 mai 2016 -

chevaux, organisée par Pêche et Loisirs



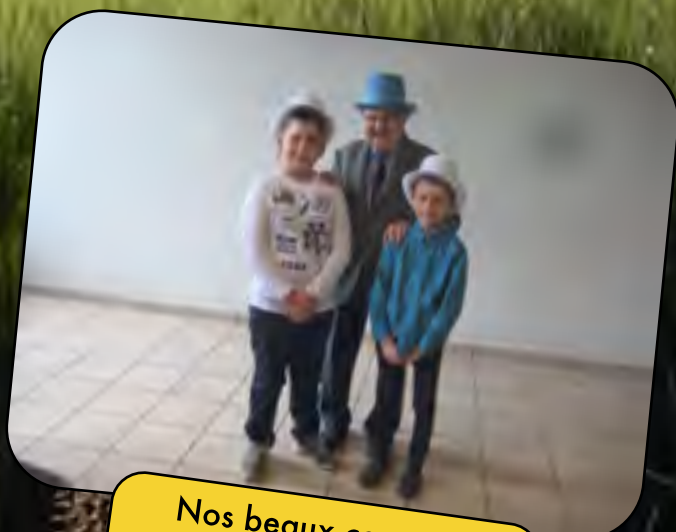
Détente au club des aînés
- 20 avril 2016 -



Repas du Conseil
- 24 février 2016 -



La réunion de nos conscrits
- 23 avril 2016 -



Nos beaux conscrits,
de 1926 à 2006 !



Alors, ça mord ?
- 26 mars 2016 -



On t'a reconnue Magali !
- 23 avril 2016 -



Fête des voisins de « La Ranche »
- 11 juin 2016 -



Fin de saison pour Gym Loisirs
- 27 juin 2016 -



Fête des voisins du « Petit Pays »
- 28 mai 2016 -



Fête des voisins de « Chavenotte »
- 08 juin 2016 -

ZOOM SUR L'ÉLAGAGE

L'élagage, un enjeu pour tous

La surface des forêts françaises a doublé depuis 1850 et couvre aujourd'hui plus du quart de notre territoire. De nos jours, la forêt s'accroît d'environ 40 000 ha par an. L'élagage constitue donc un véritable enjeu pour la qualité de l'acheminement électrique. Il répond à un souci constant d'amélioration de la qualité de la distribution de l'électricité tout en garantissant la sécurité des riverains et des personnes à proximité des lignes.

Source : ministère de l'Agriculture, de l'Équipement rural et de la forêt

Comment ça marche ?

Techniques d'élagage:

Les travaux d'élagage réalisés avec les techniques traditionnelles sont longs et coûteux. C'est pourquoi ERDF expérimente la «grape» et «l'élagage hélicoptère».

Expérimentation de l'élagage par «grape»:

La «grape» est un engin doté d'une tête circulaire girante à l'extrémité d'un mât télescopique pouvant atteindre une hauteur de 22 mètres. Cette méthode est 5 fois plus rapide que les techniques classiques. Elle permet d'élaguer environ 1 km de ligne par jour.

Expérimentation de l'élagage par hélicoptère:

Pour les zones difficiles d'accès où les moyens conventionnels sont peu adaptés, cette technique a un rendement très élevé : alors qu'il faut en moyenne un mois pour élaguer 4 à 5 km avec les techniques traditionnelles, une seule intervention par hélicoptère permet d'élaguer environ 5 km de ligne.

Les nouvelles techniques combinent l'élagage traditionnel, l'usage des grues et l'élagage réalisé de plus en plus performant et généralement équipé pour une meilleure qualité de l'acheminement électrique.

Que dit la réglementation ?

Le Code de l'Énergie reconnaît à ERDF le droit de « couper les arbres et les branches » qui se trouvent à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité gênent leur pose ou pourraient, par leur mouvement ou leur chute, occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages ».

Les responsabilités

L'élagage est à la charge du propriétaire ou de son architecte.

Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété et :

- le plantain de haie est compris à la zone ;
- la rive d'un cours d'eau public, l'achte en double rive et les végétaux entre les bandes et l'achte ne respectent pas la réglementation ;

Dans ce cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après un contact préalable avec ERDF par l'envoi d'une DT-DICT 547 www.erdf.com/fr/contenus/547/547

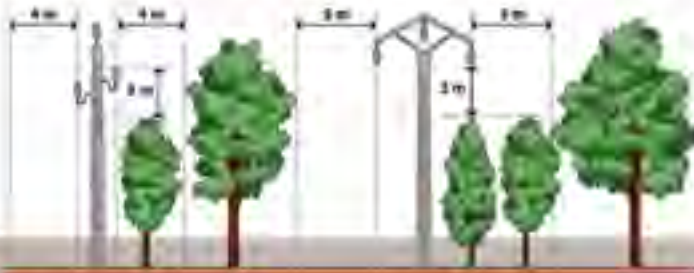
Document réalisé par l'Association Départementale des Communes de l'Orne



L'élagage est à la charge d'ERDF

Dans les autres cas, ERDF assure l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'ERDF. Il est réalisé sur ses fonds ou par ceux d'une entreprise agréée.

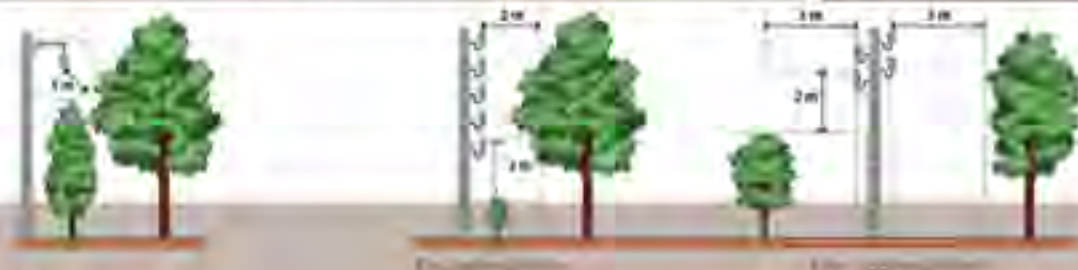
Les distances à la construction des lignes électriques (norme NFC 17-200)



Lignes à 10kV (norme NFC 17-200)

Attention : les distances varient selon les types de lignes

ERDF demande que l'élagage soit réalisé en augmentant d'au moins un mètre les distances prévues à la construction des lignes.



Lignes à 10kV (norme NFC 17-200)

Lignes à 20kV (norme NFC 17-200)

RAPPEL

C'est aux propriétaires que revient l'entretien des haies en bordure de voiries afin de ne pas gêner la circulation. À défaut, ils peuvent y être contraints.

Si le département ou la commune entretiennent et élaguent les haies aux abords des routes et chemins, n'oubliez pas qu'ensuite, c'est au propriétaire que revient le ramassage des branchages entre sa haie et la voirie.

ASSOCIATION « L'AMITIÉ PARTAGÉE »

Nous laissons la parole à Henri CHAUMAY qui nous présente l'association.

Cette association de loi 1901, a été créée le 6 mai 1975 sur proposition de l'abbé BONIN et fut nommée ainsi car elle réunit les deux villages de La Chaux et La Chapelle St Sauveur.

Le 10 août 1975, la 1^{ère} kermesse battoir est organisée dans le parc du château de Masse et s'est renouvelée tous les deux ans jusqu'en 1989.

Suite au départ de l'abbé BONIN pour la paroisse de ST Usuge, un nouveau bureau est formé en 1991 et relance la kermesse battoir en 1992, toujours sur le site du parc du château de Masse. Depuis plusieurs années, elle se déroule toujours tous les deux ans sur l'espace Alphonse ROBELIN.

Les bénéficiaires de cette manifestation sont destinés :

- aide aux églises de La Chapelle et La Chaux,
- réfection des bancs de l'église de La Chapelle suite à l'incendie de 1981,
- dons à différentes associations telles que lépreux, médecins sans frontières, le tiers-monde, Burkina Faso, financement annuel du spectacle de Noël pour les enfants du RPI La Chaux-La Chapelle, etc.

Le bureau actuel est ainsi constitué :

Président : Henri CHAUMAY

Vice président : Daniel TUPINIER

Secrétaire : Maryse JACOB

Secrétaire adjointe : Roselyne BRUSSON

Trésorière : Nicole JOLY

Trésorière adjointe : M. Thérèse VINCENT

En tant que président, je voudrais remercier tous les bénévoles des deux villages ainsi que leur maire qui font que notre kermesse battoir se déroule toujours dans la convivialité, l'amitié partagée.

Nous vous attendons nombreux le **31 juillet** pour une nouvelle kermesse battoir et ses feux d'artifice en fin de soirée.

Réservez bien cette date !

Et si vous ne laissez plus le froid entrer chez vous ?

Habiter Mieux a été créé par l'État pour les propriétaires occupants aux ressources modestes souhaitant réaliser des travaux de rénovation thermique.

C'est un accompagnement personnalisé réalisé par un organisme indépendant compétent. Une personne se déplace pour : réaliser un diagnostic global et une évaluation thermique du logement, élaborer avec le ménage le projet de travaux, aider au montage du dossier de financement et à la recherche d'entreprises, suivre le bon déroulement des travaux.

C'est une aide financière de l'état de 35% ou 50% du montant total des travaux HT. L'aide de l'Anah est de 7000€ maximum ou de 10 000€ en fonction de vos ressources. Une prime d'état équivalent à 10% du montant total des travaux HT et plafonnée à 1600€ ou 2000€ en fonction de vos ressources. D'autres aides financières peuvent être mobilisées en fonction des partenaires locaux (collectivités locales, caisses de retraite, organismes sociaux, prêt à taux 0%...).

Les conditions d'octroi des primes Habiter Mieux en Saône et Loire sont : être propriétaire occupant de son logement, être sous condition de ressources, avoir un logement achevé depuis plus de 15 ans, ne pas avoir bénéficié d'un PTZ accession à la propriété dans les 5 dernières années, être accompagné par un organisme compétent, réaliser des travaux d'économie d'énergie permettant un gain énergétique d'au moins 25%, ne pas démarrer lesdits travaux avant le dépôt du dossier de financement, occuper le logement depuis au moins 1 an à titre de résidence principale, occuper son logement pendant 6 mois après les travaux.

Les aides sont octroyées selon les ressources fiscales au vue de l'avis d'imposition.

Contact : Délégation locale de l'Anah, 37, Boulevard Henri Dunant / CS 80140 / 71040 MACON CEDEX

Tél : 03 85 21 86 00 - <http://www.anah.fr/>

VIE ASSOCIATIVE

Le 3 janvier, concert avec la troupe « **Filish Ruadh** » (le barde rouge) devant un public enchanté par les ballades écossaises et un diaporama pour faire découvrir des paysages fabuleux de l'Écosse.

L'association « **Gym Loisirs** » invitait le samedi 30 et dimanche 31 janvier, le public au dessert de « La Noce », pièce de théâtre participative. Dans une ambiance des années de la Grande Guerre (1914-1918), les invités (le public) se mettent à table au côté de la mariée avec dans l'assiette des choux à la crème et une ambiance musicale et narrative.



La société de chasse **La Chaux / La Chapelle** a convié les chasseurs et leurs familles à son banquet annuel le 5 mars. Les propriétaires terriens étaient invités, pas moins de 140 convives se sont ainsi retrouvés.

L'association « **Yéto le Boibien** » a réalisé le 20 mars, son exposition « Collections et Passion » avec des artistes, artisans, collectionneurs locaux avec comme fil rouge les cartes postales anciennes de la commune, les photos de classe, de conscrits, de communion... aussi des voitures anciennes à l'extérieur.

L'association du **Vélo Club** a organisé un loto le dimanche 17 avril avec une salle comble.

25 conscrits des classes en 6 et leurs familles se sont retrouvés le samedi 23 avril. Après la distribution des chapeaux, les photos souvenirs, le dépôt de gerbe au monument aux morts, tous ont savouré un excellent repas à l'Auberge de La Chapelle.

L'association de la **cantine scolaire** a organisé sous la pluie et le vent, une vente de plantes, fleurs et plants de jardin le 23 avril sur la place de la mairie.



L'association **Pêche et Loisirs** a balisé trois parcours pour la randonnée à pied, en vélo et à cheval du jeudi 5 mai. Environ 360 personnes ont participé à cette belle journée ensoleillée.

L'association des **parents d'élèves** : APE a accueilli le samedi 4 juin, une centaine de personnes pour un repas breton, thème choisi suite au voyage des CM en Bretagne au mois de mai. Le samedi 25 juin, avec l'aide des enfants et de notre maire, l'APE confectionnait des pizzas cuites au feu de bois dans le four du gîte de La Malatière, environ 300 ont été vendues.

Le 21 juin, pour la deuxième année, la **Commission animation et vie associative** de la commune a organisé la Fête de la Musique sur la place de la mairie. Des artistes locaux se sont succédés devant un public ravi et nombreux. Rendez-vous est pris pour le 21 juin 2017...

Merci à toutes ces associations et merci à vous tous pour le soutien que vous leur accordez en participant à leurs animations.

LA VIE ASSOCIATIVE

AMITIÉE PARTAGÉE

Henri CHAUMAY
03 58 62 79 62

ANCIENS COMBATTANTS

Daniel RABUT
03 85 74 50 72

ASSOC. DES CHASSEURS

Jean Luc BLANCHOT
03 85 74 55 79

ASSOC. DES PARENTS D'ELEVES

Michaël FOUCAUD
06 31 99 53 56

ASSOC. LOISIRS DES MOREAUX

Bruno MAUPAS
09 64 09 78 85

ASSOC. PECHE ET LOISIRS

Jean-Pierre BOISSARD
03 85 74 50 49

BRESSE TRANSITION

Cécile ENTREMONT
06 84 13 86 37

CANTINE SCOLAIRE

Océane DESBOIS
06 16 01 33 76

CLUB DES AÎNES

Jean DUSSET
03 85 74 54 78

GYM LOISIRS

Marie-Thérèse PICARD
03 85 74 50 64

YETO LE BOIBIEN

Jean Guy GAROT
03 85 74 50 14



D'autres activités sur le secteur peuvent également vous intéresser :
la danse, la gym et les randonnées avec l'ABS, la musique avec l'Harmonie de Pierre,
le chant, le vélo avec le Vélo-Club Bresse Nord.
N'hésitez pas à demander des renseignements à la mairie.

SÉCURITÉ

- LES RISQUES D'ESCROQUERIE SUR INTERNET -



Internet est un espace de liberté où chacun peut communiquer, découvrir et s'épanouir. Les droits de chacun, quel que soit son âge, son origine ou ses affinités, doivent y être respectés, pour que la « toile » reste un espace d'échanges et de respect. Les parents doivent pouvoir laisser leurs enfants naviguer et communiquer sans qu'ils ne se retrouvent exposés à des contenus nuisibles ou en contact avec des personnes mal intentionnées. Internet ne doit pas être détourné de sa finalité à des fins illicites.

C'est pourquoi les pouvoirs publics ont mis en place un

portail destiné au signalement de contenus illicites d'internet.

Son adresse : www.internet-signalement.gouv.fr.

Outre les réponses aux principales questions que nous sommes amenés à nous poser sur le sujet, vous trouverez :

- des conseils aux parents,
- des conseils pour les plus jeunes,
- comment « surfer » malin et déjouer les pièges d'internet,
- des conseils pour protéger votre ordinateur,

C'est à partir de ce portail que vous pouvez signaler des contenus ou des comportements illicites auxquels vous vous seriez retrouvés confrontés au cours de votre utilisation d'Internet.

VIVE LES VACANCES !

Avant de partir en vacances, ayez les bons réflexes pour éviter les cambriolages :

informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisins....)

faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence

Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé. Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...

Ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux et veillez à ce que vos enfants fassent de même. De même, il est déconseillé de publier vos photos de vacances. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.

Dans le cadre « **OPÉRATION VACANCES TRANQUILLITÉ** », vous pouvez signaler votre absence à la brigade de gendarmerie. Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile.

Renseignements à la gendarmerie ou sur <http://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Ma-securite/Conseils-pratiques/Mon-domicile>.



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2016

JUILLET

Jeudi 14 juillet : Fête avec Animations et Pique Nique autour du lac.

Dimanche 31 juillet : Kermesse Batoir.

SEPTEMBRE

Samedi 03 septembre : Pétanque « Yéto le Boibien ».

Dimanche 04 septembre : Vide grenier (Pêche et Loisirs).

Dimanche 11 septembre : Repas des Cheveux Blancs à la Salle des Fêtes.

OCTOBRE

Samedi 22 octobre : Repas « cochon » par le Club des Aînés à la Salle des Fêtes.

NOVEMBRE

Samedi 19 novembre : Soirée Beaujolais « Yéto le Boibien » à la Salle des Fêtes.

DECEMBRE

Dimanche 18 décembre : Loto des chasseurs à la Salle des Fêtes.

Un peu de détente...



Quelle est la différence entre Paris, un ours blanc et Virginie ?

Paris est métropole,
L'ours blanc est maître au pôle,
Et Virginie aimait trop Paul.

.....

Si tu as le Nord devant toi, tu as le
Sudoku.

.....

Quel animal court le plus vite ?
Le pou, car il est toujours en tête.

.....

Que se disent deux chats quand ils sont amoureux ?
« Nous sommes félins pour l'autre. »



AMPLE
AQUAGYM
AQUATIQUE
ATOLL
BAINS
BARQUE
BASSIN
BLEU
BOIRE
BORD
BRASSE
BULLE
CALANQUE
CASCADE
CORNE
CRAWL
CRIQUE

DIGUE
DOUCHE
ETANG
EUREKA
FLOTTER
GROG
HAMMAM
JACUZZI
JETSKI
KAYAK
LAGON
LAGUNE
MARE
MOULE
NATATION
OCEAN
ORAGE

PECHE
PEDALO
PISCINE
PLONGEE
RAFTING
RIVIERE
SAUNA
SOURCE
SPA
THERMES
TITRE
TRIMARAN
VAGUE
VALSER
VOILE
YACHT
YUCCA

Solution des Mots mêlés du n° 30
papillote.

Réunion des conscrits - 1965



En haut : André Perrot, Jacqueline Famy, Marc Joly, Chantal Joly, Marcel Pacaud. **Deuxième rang :** Marie Jeanne Lahaye, André Morey, Marie France Guillemin, Roger Tupinier, Danielle Guillemin, Henri Bruchon. **En bas :** Michel Bouvier, Monique Lahaye, Georges Chateaux, Josette Tupinier, Jean Joly, Marie Claude Gras.

Appel à photos

Nous recherchons d'anciennes photos d'école, de conscrits, de première communion prises à La Chapelle Saint Sauveur mais aussi articles de journaux relatant des événements liés au village. Merci de contacter la mairie.

En
bref...

Quelques numéros toujours utiles

Agence postale du village : 03 85 74 51 09

du lundi au samedi de 9h10 à 11h30

Ecole maternelle : 03 85 74 50 78

Ecole primaire : 03 85 74 50 39

Collège Pierre Vaux de Pierre de Bresse : 03 85 76 29 20

Urgences médicales : 15

Centre antipoison et de toxicovigilance : 04 72 11 69 11 (Centre de Lyon)

Police : 17

Pompiers : 18

GDF - Sécurité Dépannage : 0810 433 071

EDF - Sécurité Dépannage : 0810 333 071

SAUR : 0 810 811 037



Mairie

Horaires d'ouverture au public

Mardi, jeudi, vendredi et samedi : 9 heures à 12 heures

03 85 74 51 23

Horaires déchetteries



Pierre de Bresse (Route de Lays)

de novembre à février

Lundi et samedi : 9h-12h et 14h-17h

Mardi : 9h-12h

Mercredi : 13h30-17h

de mars à octobre

Lundi et samedi : 8h-12h et 14h-18h

Mardi : 8h-12h

Mercredi : 13h30-18h

Dampierre (Les Cailloux - Route de Mervans)

de novembre à février

Lundi et samedi : 9h-12h et 14-17h

Mercredi : 13h30-17h

de mars à octobre

Lundi et samedi : 8h-12h et 14h-18h

Mercredi : 13h30-18h

Collecte des ordures ménagères : cas particuliers pour **les jours fériés**.

Sur notre village, les ordures ménagères sont ramassées le jeudi matin.

Si ce jour est férié, la collecte se fait alors **le samedi suivant**.